



Les Tweets du Colibri

Bulletin d'information rapide de la CFDT

Airbus Avions – n° 6 – 19/04/21

Élection IPECA : Grâce à vos votes la CFDT reste la 3ème organisation syndicale représentée à l'Assemblée Générale de l'IPECA Prévoyance. 14 élus CFDT, dont 7 issus du Groupe Airbus, y défendent vos intérêts. Merci pour votre confiance !

Plan Social AAA : Suite à un recours de la CFDT, le tribunal administratif a invalidé le Plan Social de ce sous-traitant d'AIRBUS prévoyant 567 suppressions d'emploi (signé par FO et CFE-CGC). Cela redonne espoir aux 280 salariés qui se sont déjà vus notifier leur licenciement.

Les salariés partant dans le cadre du plan auront peut-être la (mauvaise) surprise de voir apparaître à la rubrique 'REPR. IND. DIFF. PA 2009' (code 010Q), un montant négatif pouvant dépasser 2000€. En 2009, le recul de la date de versement de l'acompte de la prime annuelle cadres (de juin à décembre) avait donné lieu à un avenant (non signé par la CFDT) consistant à verser une avance de solde en avril 2009, à rembourser lors du départ de l'entreprise... sauf pour les cadres impactés par le plan social de l'époque : Power 8. La Direction aurait pu également décider de ne pas l'appliquer dans le cadre d'Odyssey!

Vaccination : Depuis lundi 12 avril, la vaccination contre le Covid-19 est ouverte sans condition à tous les salariés âgés de 55 ans ou plus. Voir l'article sur le Hub pour plus de renseignements et la prise de rendez-vous (les slots sont ouverts au fur et à mesure de l'approvisionnement) : <https://hub.airbus.com/toulouse/vaccination-contre-la-covid-19-a-toulouse>

Congés : La Direction a défini unilatéralement de nouvelles règles, applicables immédiatement, imposant la prise des congés payés avant le 31/12/2021. La mise en place de l'activité partielle, liée à la baisse de charge à Airbus, impose logiquement que tous les moyens disponibles soient utilisés afin de limiter la facture payée par l'État français. L'APLD étant essentiellement appliquée aux secteurs liés à la production, ces nouvelles règles pourraient créer un Airbus à deux vitesses. Pour les salariés hors APLD, une certaine forme de souplesse quant à l'utilisation des jours de RTT pourrait en effet se mettre en place à partir de novembre, en fonction de la charge des secteurs, créant potentiellement des inégalités entre les salariés. **Pour la CFDT, les jours de RTT doivent pouvoir continuer à être placés au CET par les salariés qui le désirent quel que soit leur secteur, en APLD ou hors APLD.** Ces jours sont en effet le résultat de la réduction du temps de travail et n'ont pas le même statut que les jours de congés payés.

DIF vers CPF : La date limite pour transférer les heures de droit individuel à la formation (DIF) sur le compte personnel de formation (CPF) approche : 30 juin 2021 sur <http://www.moncompteformation.gouv.fr>
Les heures DIF sont indiquées sur le bulletin de salaire de janvier 2015.

Droit à l'information syndicale : Si vous souhaitez suivre au plus près l'actualité sociale, **inscrivez-vous sur notre liste de diffusion à l'adresse syndicat.cfdt@airbus.com.**

Contacts

SAS : Marc Baillion, Ania Bellagh, Alain Bertrand, Akim Bouakil, Jean-Baptiste Brillaud, Roland Chamerois, Philippe Cresta, Philippe Escudié, Christophe Extremes, Nils Fayaud, Olivier Fourès, Dorothy Goizet, Kristine Keltsch, Jose-Luis Mauriz, Caroline Millot-Roulin, Bernard Mouton, Virginie Nègre, Karine Pacou, Guylaine Perrin, Michel Pierre, Denis Robert, Beate Schmuck, Bernard Tagnères, Françoise Torre.

OPS : TLS : Nolwenn Balin, Christine Garat, Christophe Pujol, Jean-Marc Rouby, Nathalie Silici. / NT : Nicolas Compagnat.

NZ : Béatrice Barbier, Stéphane Dufroux.